Le Burundi contre un éventuel "examen préliminaire" de la CPI

@rib News, 03/06/2016 â€“ Source Xinhua Le gouvernement burundais s'est dÃ©clarÃ© contre un "examen prÃ©liminaire" qu la Cour pÃ©nale internationale (CPI) pourrait effectuer Ã propos de la situation au Burundi sur fond de crise politique-sÃ©curitaire qui a Ã©clatÃ© en avil 2015. Le ministre burundais des Relations extÃ©rieures et de la CoopÃ©ration internationa Alain-AimÃ© Nyamitwe, a rÃ©agi vendredi, lors d'une confÃ©rence de presse, Ã la rÃ©cente annonce de la procureure de la CPI, Fatou Bensouda, sur la perspective d'ouvrir un tel examen.

Le gouvernement burundais, a-t-il prÃ©cisÃ©, a dÃ©jÃ transmis au Bureau de la CPI un mÃ©morandum dÃ©plorant que la procureure Bensouda ne respecte pas le principe de complÃ©mentaritÃ© Ã©tabli par le TraitÃ© de Rome, Ã base duquel cette juridiction a Ã©tÃ© mise sur pied. "DÃ¨s lors que la justice burundaise est en train de travailler sur des cas de plainte dÃ©posÃ©s devant la CPI, celle-ci devrait cesser d'agir immÃ©diatement", a indiquÃ© M. Nyamitwe. Il a accusÃ© certains Etat d'exercer "une mainmise" sur la CPI, d'oÃ¹ le caractÃ¨re vulnÃ©rable de cette juridiction, ce qui la rend "moins indÃ©pendante". Le Burundi occupe le poste de vice-prÃ©sident du comitÃ© ministÃ©riel chargÃ© d'analyser les rapports entr l'Afrique et la CPI. ParallÃ¨lement aux intentions dÃ©jÃ manifestÃ©es par certains Etats africains membres de l'UA et parties au TraitÃ© de Rome sur la CPI pour "dÃ©noncer" le caractÃ¨re "partial" de cette juridiction, des dÃ©marches diplomatiques sont en cours pour dÃ©terminer la marche Ã suivre sur le continent africain en vue de remÃ©dier Ã la situation, a-t-il expliquÃ©